

CREATION : MODIFICATION : ANNULATION : Code AGENCE : NUMERO CLIENT :

Je soussigné (e) M/ Mme/Mlle :

Représentant (e) habilité (es) de la Société

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

Demande à la banque : (Rayer les mentions inutiles)

- l'envoi par email des relevés de comptes dont les coordonnées sont citées ci-dessous
- La modification de (s) l'adresse (s) email pour l'envoi des relevés de compte
- L'annulation de l'envoi par email des relevés de comptes

1

Code Banque

Code Agence

Numéro de compte

Clé

Devise de compte : MGA DEV

À l'adresse mail suivante :

2

Code Banque

Code Agence

Numéro de compte

Clé

Devise de compte : MGA DEV

À l'adresse mail suivante :

Fréquence d'envoi des relevés : Journalière (*) Hebdomadaire (*) Quinzaine (*) Mensuelle (**)

(**) : Souscription gratuite

(*) **Autorise la BFV-SOCIETE GENERALE à prélever, à titre de frais de service demandé ci-dessus,**Sur le compte N°

le montant prévu dans les plaquettes des conditions tarifaires en vigueur

Obligations, engagements et responsabilités des Parties

- 1- En cas de changement de l'une des adresses d'envoi des courriers électroniques, mentionnées ci-dessus, le client doit notifier par écrit à la BFV-Société Générale la nouvelle adresse à laquelle il souhaite recevoir les relevés de compte
- 2- Le client reste le seul responsable des comptes de messagerie déclarés et ne pourra en aucun cas réclamer ni imputer à la banque tout accès ou utilisation non autorisée ou frauduleuse de son compte de messagerie ni des informations diffusées dans le cadre de ce service
- 3- Le client reconnaît et accepte expressément que les envois de documents décrits dans ce service ne soient pas chiffrés ni protégés d'aucune manière. La livraison des courriers électroniques est dépendante de la disponibilité du réseau informatique et les pièces jointes attachées peuvent être altérées, modifiées ou falsifiées. La banque décline toute responsabilité directe ou indirecte quant aux dommages et pertes de quelques natures que ce soient relatives à l'utilisation des informations diffusées, qu'ils soient partiels ou même illimités.
- 4- La banque ne peut être tenue pour responsable de l'appartenance des comptes de messagerie au titulaire des comptes bancaires et se dégage de toute responsabilité directe ou indirecte quant aux dommages et pertes de quelques natures que ce soient relatives à l'utilisation des informations diffusées, qu'ils soient partiels ou même illimités.
- 5- Les autres droits, obligations et responsabilités demeurent régis par les textes en vigueur y afférents.

Date et signature du client
Précédés de la mention « Lu et approuvé »

Date, Signature et cachet BFV-Société Générale